



Décision du Président n° 04-2024
relative à la conclusion d'un marché passé selon la procédure
sans publicité ni mise en concurrence du code de la
commande publique pour
COLLECTE DE DECHETS RECYCLABLES

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n°143_DE_19112020 du Conseil d'Administration réuni le 19 novembre 2020, reçue en Préfecture des Pyrénées-Orientales le 24 novembre 2020 ;

Considérant qu'un marché public doit être passé pour la collecte des déchets recyclables au sein des locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales dans une démarche de développement durable ;

Considérant la sollicitation de devis auprès de deux entreprises spécialisées dans la collecte de déchets en vue de leur recyclage dont une entreprise adaptée ;

Considérant les offres reçues par les entreprises suivantes :

- **SAS CAP SUD VALORISATION – 66 380 PIA**
- **PAPREC – 93120 LA COURNEUVE**

Considérant le comparatif des offres réalisé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché de service pour la collecte des déchets recyclables au sein des locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales est attribué à la société **SAS CAP SUD VALORISATION** (66380 PIA) représentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif global de 4 640,15 € HT soit 5 568,18 € TTC.

Article 2^e : Les crédits sont ouverts au budget du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées Orientales, au chapitre 011.

Article 3^e : Le marché est rattaché à un ensemble homogène de services.

A Perpignan, le **10 DEC. 2024**

Le Président
Robert GARRABE

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20241212-DECISION-4-2024-AR
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024